

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet de création d'un second forage sur le champ captant appartenant et exploité par la CUMA de la Garenne à Chaudrey (10). La demande de quota d'irrigation annuel est de 800 000 m<sup>3</sup> entre mai et mi-août, soit de 7680m<sup>3</sup>/jour au débit de 480 m<sup>3</sup>/h pendant 16h.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CUMA de la Garenne

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. GAUVAIN Jean-Philippe, Trésorier

RCS / SIRET

8 7 8 6 0 3 7 6 0 0 0 0 1 7

Forme juridique

Coop. d'util.de matl agricole commun

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 000 000 m <sup>3</sup> et supérieur ou égal à 200 000 m <sup>3</sup> , excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement ses seuils.	Dans le but d'assurer son besoin en irrigation, la CUMA de la Garenne souhaite créer un second forage à CHAUDREY(10). Le quota annuel d'irrigation demandé pour les deux forages (champ captant) est de 800 000m <sup>3</sup> /an entre mai et mi-août, soit 7680 m <sup>3</sup> /jour au débit de 480 m <sup>3</sup> /h pendant 16 h. Chaque forage sera exploité au débit de 240 m <sup>3</sup> /h.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Actuellement, la CUMA de la GARENNE est autorisé à exploiter un forage à CHAUDREY (10) à hauteur de 199 000 m<sup>3</sup>/an (BSS004APHV). Elle prévoit de créer un second forage à proximité du forage existant (25 m). En fonction des assolements, les besoins maximums en irrigation sont les suivants: 140 ha de pommes de terre de consommation, 60 hectares de carottes, 210 ha de betteraves, 190 ha d'orge de printemps et 20 ha de maïs.

Le second forage sera équivalent au premier. Les deux forages seront exploités au débit de 240 m<sup>3</sup>/h chacun pendant 16h/jour entre mai et mi-août. Les eaux produites alimenteront un réseau d'irrigation commun de 7,356 km. Ce second forage créé sera raccordé au réseau d'irrigation existant.

Ce nouveau forage captera la même masse d'eau que le premier, à savoir FRHG208 - Craie de Champagne sud et centre - et qui forme un complexe unique avec la masse d'eau sus-jacente, "Aube du confluent de la Voire au confluent de la Seine". En effet, aucune entité imperméable ne sépare ces deux masses d'eau.

## 4.2 Objectifs du projet

Le nouveau forage servira de point de prélèvement des eaux souterraines pour l'irrigation des cultures de la CUMA de la Garenne (réunissant 4 exploitations agricoles). Les prélèvements seront réalisés sur 3,5 mois dans l'année, de mai à mi-août.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux auront une durée prévisionnelle de 15 jours, le nouveau forage sera créé à 25 m du forage existant et sera équivalent au forage actuel. Les travaux comprennent :

- Une foration rotary à l'eau claire en diamètre 580 mm jusqu'à 35 m de profondeur;
- Une colonne captante en PVC lisse :
- De 400mm de diamètre, en tube plein de +1 à -17 m/TN,
- De 400 mm de diamètre, en tube crépiné de -17 à -35 m/TN, à fentes de 3mm (pourcentage de vide de 15%).
- Un massif de gravier siliceux pour combler l'espace annulaire de la colonne captante entre -8 et -35 m/TN.
- Une cimentation entre -8/TN et le sommet du forage
- Une dalle bétonnée en tête avec capot métallique de fermeture hors sol en acier, afin d'éviter toute pollution des eaux captées.

Le forage sera nettoyé et fera l'objet d'essais :

- Pompage d'essai par paliers : 4 paliers à débit croissant dont le dernier sera identique ou supérieur au débit maximal d'exploitation. Ce test sert à connaître la capacité de production et la courbe caractéristique de l'ouvrage, définissant son « état initial ».
- Pompage d'essai de longue durée : les caractéristiques de la nappe étant connue au droit du projet avec les résultats des pompages d'essais réalisés sur le premier forage, il ne sera pas nécessaire de réaliser ces tests sur le second ouvrage.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le quota actuel du forage exploité par la CUMA de la Garenne (BSS004APHV) est de 199000 m<sup>3</sup>/an. Avec la création d'un second forage, la CUMA de la GARENNE demande un quota de 800 000 m<sup>3</sup>/an. Chaque forage sera exploité entre mai et mi-août au débit de 240 m<sup>3</sup>/h pendant 16h/jour.

cela revient à exploiter le champ captant (association des deux forages) à un débit de 7680 m<sup>3</sup>/jour pendant 3,5 mois, soit 480 m<sup>3</sup>/h ou 800 000 m<sup>3</sup>/an.

Si les résultats sont concluants, le forage sera utilisé pour l'irrigation des parcelles de la CUMA de la Garenne (10).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Pour la création du forage : Déclaration au titre du Code de l'Environnement : rubrique 1.1.1.0

- Pour les prélèvements : Déclaration au titre du Code de l'Environnement : rubrique 1.1.2.0

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Forage vertical : - Profondeur - Diamètre	35 m de profondeur 400 mm

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de CHAUDREY (AUBE)  
Parcelle cadastrée AB154

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04° 15' 48" E Lat. 48° 30' 28" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Chaudrey

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Zone ZNIEFF de Type I la plus proche se situe à 20m au nord du projet de captage (Bois des noyattes et de l'Abbé entre Ramerupt, Chaudrey, Ortilion et Isle-Aubigny, identifié 210000991). Le projet est situé à l'intérieur d'une zone ZNIEFF de Type II (FBasse vallée de l'Aube de Magnicourt à Saron-sur-Aube, identifié 210000988).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 16 m au sud de la zone LEMA la plus proche (Forêts alluviales des vallées de la Seine, de l'Aube, de la Marne et de leurs affluents). Cette zone est également une zone de boisements alluviaux préservés. Le projet est également situé à 16 m d'une zone à dominante humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à la limite externe d'un zonage réglementaire d'un PPRI (Plan de prévention des risques inondation). Par mesure de précaution, la tête du forage sera surélevée d'un mètre par rapport au sol même si la cote du sol est supérieure de plus de 2 m à la crue de référence.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le champ captant le plus proche est celui de la commune Avant-lès-Ramerupt, situé à environ 6 km au sud-sud-est de la zone d'étude pour un prélèvement annuel de 18 317 m3 durant l'année 2017, d'après la BNPE. La commune de Chaudrey et les communes voisines sont alimentées en eau potable via le champ captant de la commune de Lhuître à plus de 6 km au nord-ouest du site d'étude sur l'autre rive de l'Aube. Ces deux forages AEP sont situés en dehors de la surface d'alimentation du champ captant de la CUMA de la GARENNE.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone Le site Natura 2000 (Directive Habitats) le plus proche se situe à 50 m au nord du projet (Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-en phase d'exploitation : débit journalier de 7680m <sup>3</sup> /jour, soit 800 000 m <sup>3</sup> /an  <b>Prélèvement</b> dans la nappe de la Craie de Champagne sud et centre (FRHG208).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La masse d'eau souterraine sollicitée est l'aquifère de la craie de Champagne Sud et centre.  Un rabattement 4,08 m de la nappe est engendré au droit de chaque ouvrage en exploitation au bout de 16h . Le rabattement mesuré à 25 m de chaque ouvrage est de 8 cm au bout de 16h. Le rabattement cumulé de chaque ouvrage pour un cycle de pompage est de 4,16 m, soit 20,8% de l'épaisseur productive de l'aquifère. Actuellement, le <b>rabattement</b> correspond à 20,4% de l'épaisseur productive de l'aquifère.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas attendu de perturbations significatives sur les continuités écologiques. Les incidences estimées sur les zones naturelles sont présentées en annexe 8.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La rivière Aube jouant le rôle de limite d'alimentation, il n'est attendu aucune influence sur la zone Natura 2000 la plus proche étant donné qu'elle est située de la rive opposée de la rivière par rapport au projet de forage.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le cours d'eau de l'Aube joue le rôle de limite d'alimentation. L'ensemble des zones au-delà de ce dernier ne seront pas influencés par le pompage.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chaudrey (10) est soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondation. Le projet se situe en limite externe de ce plan. Pour se prémunir contre toute éventuel déversement accidentel lors d'une inondation exceptionnelle, la tête de forage sera surélevée de un mètre par rapport au sol.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au moment des travaux, il est prévu un déplacement du matériel de forage. Les travaux sont prévus pour une durée de 15 jours. En phase exploitation, accès uniquement au maître d'ouvrage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont susceptibles d'engendrer du bruit notamment pendant les phases de foration. Cela sera ponctuel dans le temps. Aucune nuisance sonore en exploitation

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De faibles vibrations sont possibles pendant les phases de foration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les phases de nettoyage, de développement et de pompages d'essai, des rejets d'eau auront lieu.  Les eaux pompées seront rejetées à proximité de la parcelle dans les bosquets à proximité. Une décantation préalable des eaux aura lieu avant rejet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais de foration sont réputés inertes et non pollués. Ils seront évacués du site à la fin des travaux vers une filière de stockage adaptée.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**Objet**

En annexe 7 est présent le Dossier Loi sur l'Eau, rubrique 1.1.2.0, établissant les incidences du premier forage réalisé sur le milieu environnant.

Il est associé également une incidence du projet complet avec les deux forages du champ captant sur le milieu (Annexe 8).

Une des exploitations est certifiée Haute Valeur Environnementale. Ce certificat est associée en annexe 9.

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Chaudrey

le.

11 Novembre 2020

Signature

